

L'Italie avance seule sur l'étiquetage de l'origine de ses tomates

Le ministère italien de l'Agriculture compte inclure l'origine des ingrédients principaux sur les étiquettes des produits à base de tomates. Une idée qui a provoqué les critiques de l'industrie européenne alimentaire.

« Nous travaillons avec le ministre du Développement économique, Carlo Calenda, pour étendre l'obligation de spécifier l'origine des ingrédients principaux aux produits à base de tomates, comme nous l'avons fait pour le lait, les pâtes et le riz [...] Nous progressons vers la protection de la marque 'Made in Italy' et vers la valorisation du travail de nos agriculteurs », a déclaré le ministre de l'Agriculture, Maurizio Martina, à la presse italienne.

L'initiative survient après la fusion de deux grands exportateurs de tomates : Pomi (connu à l'étranger par la marque Pomito) et De Rica – pour faire face à la concurrence internationale.

Maurizio Martina a salué la fusion : « nous poursuivons notre engagement à la lumière de l'importante fusion de Pomi et De Rica. Cette expérience peut renforcer et améliorer l'exportation de cet aliment de qualité dans le monde. »

L'annonce a été faite quelques semaines après que Rome a adopté une nouvelle loi pour que l'origine du blé dur et du riz soit indiquée sur les étiquettes à partir de février 2018.

Règles européennes d'étiquetage

La décision de l'Italie anticipe le règlement européen sur l'information des consommateurs qui stipule le principe suivant : quand l'étiquette mentionne le pays d'origine de l'aliment et que l'ingrédient principal ne provient pas du même pays, le pays d'origine de l'ingrédient principal doit aussi être indiqué, ou indiqué comme différent du pays d'origine de l'ensemble de l'aliment.

Le règlement cherche à modifier les règles actuelles, qui permettent à un ingrédient transformé vendu comme étant « fabriqué en Italie » de contenir des ingrédients importés sans prévenir le consommateur.

Dans le cadre des nouvelles règles, qui devraient être mises en place durant la seconde moitié de 2017, toute boîte de tomates emballée en Italie devra spécifier l'origine des tomates : ont-elles été produites en Italie ou ailleurs ?

Rome a décidé d'avancer sans attendre Bruxelles, qui, selon Maurizio Martina, « ne procède pas en temps opportun avec la mise en place de la réglementation sur l'étiquetage ».

Selon un porte-parole de la Commission, l'exécutif n'a pas été averti de la loi italienne sur les pâtes et le riz, et « est en train de rassembler les informations et faits nécessaires auprès des autorités italiennes pour l'adoption de la loi nationale en question. La Commission européenne n'a pas assez d'information à ce stade pour commenter les décrets. »

Entrave au marché unique

Food & Drink Europe, un organe représentant l'industrie européenne des aliments et des boissons a réagi négativement à l'initiative italienne, soutenant que celle-ci entrave le marché unique européen. Il appelle par ailleurs la Commission européenne à « réagir immédiatement ».

« Si elle est confirmée, cette initiative unilatérale est un autre pas vers la fragmentation du marché unique européen pour les aliments, l'une des fondations de l'Union européenne. La situation n'est plus tenable pour les producteurs qui font face à de plus en plus de fardeaux et d'obstacles au commerce », a expliqué un porte-parole de l'organisation.

Une fois de plus, l'Italie ignore les règles avec l'exemple des tomates, pour contrer la hausse des importations étrangères, néfastes pour les producteurs italiens. Les importations de concassés de tomates chinois ont augmenté de 43 % en 2016, selon l'Union des agriculteurs italiens, Coldiretti.

L'Italie, les États-Unis et la Chine représentent 60 % de la production de tomates transformées. Mais la part de la Chine dans le marché des produits à base de tomate croît et devrait dépasser celle de l'Italie en 2017 pour devenir le plus grand producteur après les États-Unis, selon un rapport de l'industrie.

Coldiretti qualifie l'initiative de « positive » et espère qu'elle sera étendue à tous les produits horticoles. « Des jus de fruits concentrés aux salades emballées en passant par les légumes utilisées dans les soupes en boîte, l'origine n'est jamais indiquée sur le paquet et cela conduit à des quantités importantes d'importations. Le consommateur devrait pouvoir décider, sur la base des informations présentes sur l'étiquette, si la qualité vaut le prix du produit », explique Lorenzo Bazzana, directeur économique de Coldiretti.

Coldiretti est membre de la Copa et Cogeca, l'organisation européenne des agriculteurs. Son secrétaire général, Pekka Pesonen, rappelle que « le principal objectif de l'étiquetage des aliments est d'aider le consommateur à faire des choix informés et à éviter les pratiques trompeuses. C'est pourquoi, si les consommateurs doivent être informés de l'origine d'un produit agricole, celle-ci doit refléter le lieu de production. Bien entendu, toute initiative devra s'assurer que le marché interne fonctionne correctement. ».

Lien article : <http://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/italy-to-extend-country-of-origin-labeling-to-tomato-products/>